

Intitulé de l'UE	Droit social 5
Section(s)	- (5 ECTS) Bachelier : conseiller social FC

Responsable(s)	Heures	Période
Frédéric GAUDISAUBOIS	45	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Questions spéciales de droit social	20h	Frédéric GAUDISAUBOIS
TP droit social	25h	Frédéric GAUDISAUBOIS

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Questions spéciales de droit social : 5h de théorie, 15h d'exercices/laboratoires
TP droit social : 25h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Questions spéciales de droit social : Français
TP droit social : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer et maîtriser les différents aspects de la législation sociale <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer la réglementation du travail • Gérer les aspects administratifs et financiers du personnel <ul style="list-style-type: none"> ◦ Identifier les législations spécifiques du secteur d'activités et de l'entreprise

Objectifs de développement durable
<p>Travail décent et croissance économique</p> <p>Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>



8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Déterminer le nombre de jours de vacances auquel peut prétendre le travailleur ouvrier et employé ;

Calculer le pécule de vacances des ouvriers et des employés ;

Maîtriser les notions principales relatives à l'assurance contre les accidents du travail (notion d'AT, d'accident sur le chemin du travail, éléments constitutifs, incapacité temporaire totale).

Contenu de l'AA Questions spéciales de droit social

Les vacances annuelles des travailleurs salariés.

Les prestations de l'assurance contre les accidents du travail

Contenu de l'AA TP droit social

Les vacances annuelles des travailleurs salariés.

Les prestations de l'assurance contre les accidents du travail

Méthodes d'enseignement

Questions spéciales de droit social : cours magistral

TP droit social : cours magistral

Supports

Questions spéciales de droit social : notes de cours, notes d'exercices

TP droit social : notes de cours, notes d'exercices

Ressources bibliographiques de l'AA Questions spéciales de droit social

AR du 30/03/1967 et lois coordonnées par l'AR du 28/06/1971 sur les vacances annuelles

KLUWER : Guide de la réglementation sociale pour les entreprises", Partena HR, Bruxelles

Loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail

Ressources bibliographiques de l'AA TP droit social

AR du 30/03/1967 et lois coordonnées par l'AR du 28/06/1971 sur les vacances annuelles

KLUWER : Guide de la réglementation sociale pour les entreprises", Partena HR, Bruxelles

Loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail

Évaluations et pondérations

Évaluation

Évaluation avec notes aux AA

Pondérations	Questions spéciales de droit social : 50% TP droit social : 50%
Langue(s) d'évaluation	Questions spéciales de droit social : Français TP droit social : Français
Méthode d'évaluation de l'AA Questions spéciales de droit social :	
Examen écrit : 100%. Restitution, compréhension, applications. Examen combiné avec TP de droit social (une seule note pour les deux AA)	
Modalités d'examen identiques en seconde session.	
Méthode d'évaluation de l'AA TP droit social :	
Examen écrit 100% : Restitution, compréhension, applications. Examen combiné avec questions spéciales de droit social (une seule note pour les deux AA)	
Modalités d'examens identiques en seconde session.	

Année académique : **2023 - 2024**